

.../...

## REGLES GENERALES

- ⇒ Tous les licenciés possédant la licence « compétition » peuvent faire acte de candidature au poste de membre d'une commission.
- ⇒ Pour être membre d'une commission, il est préférable que le candidat soit compétent sur les questions relevant de cette commission.
- ⇒ Les membres sortants peuvent faire acte de candidature.
  - ⇒ La déclaration de candidature devra être obligatoirement établie sur le modèle ci-joint.

**ATTENTION : imprimé spécifique pour la commission des finances.**

## TRANSMISSION DES CANDIDATURES

- ⇒ Les dépôts de candidatures doivent être adressés au président du CBDA.

Ils devront parvenir au siège du CBDA - 128 allée des Essartis - CS 10105 –  
01003 BOURG-EN BRESSE Cedex

- ⇒ **Au plus tard le jeudi 12 septembre 2024** (délai de rigueur - date de la poste faisant foi).  
**Pour la commission des Finances : ENVOI EN RECOMMANDE.**

*Par mail à : 01@ffboules.fr*

*Les Président(e)s des Secteurs, AS, CFB  
voudront bien donner connaissance de cette circulaire à tous leurs licenciés.*

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Didier MONTRADE,  
Président.



P.S. :

P.J. : modèles « DÉPÔT CANDIDATURE AUX COMMISSIONS DEPARTEMENTALES »  
« DÉPÔT CANDIDATURE À LA COMMISSION DES FINANCES »